

Motion du 25 février 2014 de Mmes et MM. Marie Barbey, Adrien Genecand, Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Daniel-Dany Pastore, Carlos Medeiros, Danièle Magnin et Claude Jeanneret: «Pour un audit de fonctionnement et d'efficience des UAC».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 7 juin 2017)

MOTION*Exposé des motifs*

Les missions des Unités d'action communautaire (UAC) sont très diversifiées et ne permettent pas de bien réaliser leurs rôles dans la Ville de Genève. Pour bien cerner l'utilité des missions des UAC, il est nécessaire d'appréhender et de comprendre leurs actions transversales avec les autres services de la Ville de Genève et les services cantonaux.

Les priorités et thématiques de travail des UAC visent à promouvoir les solidarités de proximité, par immeuble ou groupe d'immeubles, promouvoir l'usage social de l'espace public, mettre en avant l'intégration sociale et soutenir les communautés et les associations dans la mise en place de leurs projets. Elles doivent pouvoir être cernées et comprises pour pouvoir vérifier la justesse de l'engagement des UAC.

La répartition des centres de coût doit aussi être analysée, vu leurs missions avec les services du canton notamment.

Vu ces différents éléments, il est donc utile de pouvoir mesurer l'efficacité des missions des UAC avec des indicateurs, et seul un audit de fonctionnement indépendant peut réaliser cette étude.

Considérant:

- les missions des UAC dans le cadre de la promotion de la santé, du bien-être social et de la qualité de vie;
- les actions d'information socio-sanitaires et de prévention réalisées par les UAC;
- les partenariats avec les habitants des quartiers, les communautés, les associations notamment;
- que la pertinence, l'efficacité et l'efficience des UAC ne sont pas démontrées;
- la nécessité de disposer d'outils de pilotage et de monitoring des politiques publiques, notamment pour les UAC,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mandater un organisme indépendant en vue d'un audit de fonctionnement et d'efficience des Unités d'action communautaire (UAC), d'ici au 30 juin 2014.